

## Commune de Blainville sur l'Eau

# EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département <b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement <b>Lunéville</b>
Canton <b>Bayon</b>

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

**OBJET**  
Vente d'un terrain  
sur proposition de  
l'opérateur SFR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HIOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire informe le conseil municipal sur les intentions d'achat de SFR concernant un terrain où est installée l'antenne relais de SRF.

Madame le Maire souhaite connaître l'opinion des membres du conseil avant d'ouvrir à la concurrence, par l'intermédiaire d'une publicité adaptée, la cession de ce terrain.

Après débat sur l'opportunité de cette vente, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, repousse cette proposition tout en précisant que la convention liant SFR et la Commune, expire en 2015. Il sera temps à ce moment-là d'étudier les propositions de SFR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

OBJET  
Tarifs de  
pratiques  
collectives :  
Ecole de musique  
et théâtre

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS  
Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HIOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à étudier la grille tarifaire pour les pratiques collectives au sein de l'école municipale de musique et de théâtre.

Les tarifs proposés pour la chorale adultes et la section théâtre sont approuvés à l'unanimité-

L'ensemble des autres tarifs sont inchangés par rapport à l'année 2011.  
*Grille tarifaire jointe*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA





Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

## EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

### OBJET

**GARANTIE D'EMPRUNT  
DE L'OFFICE PUBLIC  
DE HLM DE LUNEVILLE**  
(acquisition immeubles  
Saintonge et Gascogne –  
Route de Mont/Meurthe)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Chantal GODFROY - Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS  
Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

### Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales  
Vu l'article 2298 du Code civil :

**Article 1** : L'assemblée délibérante de Blainville-sur-L'eau accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 296 750 euros souscrit par l'OPH de Lunéville auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PEX est destiné à financer le rachat de 33 logements à Batigère Nord-Est, situés impasse de la Meurthe à Blainville-sur-L'Eau

### **Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

**Montant du prêt** : 1 296 750 euros    **Durée totale du prêt** : 35 ans

**Périodicité du prêt** : annuelle    **Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt  
**+63 pdb** :

**Taux annuel de progressivité** : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du Livret A sans le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

### **Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de Lunéville, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à OPH de Lunéville pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, de ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt

**Article 5** : Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Anne Marie FARRUDJA



Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

OBJET

**DÉMATÉRIALISATION  
des ACTES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HIOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les démarches permettant de dématérialiser les actes administratifs communaux.

Après discussion, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la dématérialisation des actes administratifs communaux et à signer les conventions utiles avec le Conseil Général et l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA





Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

## EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du

Nombre  
de conseillers en exercice  
de présents  
de votants

### OBJET

Demande de subvention  
pour projet  
« Espace Macaron »

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA - Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER - Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer pour solliciter les subventions concernant le projet « MACARON » en précisant les montants sollicités aux différents partenaires.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix contre), autorise le Maire à adopter le plan de financement prévisionnel suivant, pour cette opération dont le montant global hors taxe d'élève à 3 036 846 euros :

RECETTES	MONTANT
État	439 729 €
Conseil Régional de Lorraine	375 363 €
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	375 363 €
Europe	64 648 €
Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle	453 383 €
Fonds propres	1 328 360 €
<b>TOTAL =</b>	<b>3 036 846 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Commune de Blainville sur l'Eau

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

OBJET  
Consultation pour  
le choix d'un  
opérateur pour  
aménagement  
parcelle AB 102  
et parcelle AC 40-  
AC 133

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HIOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

En lien avec le POS déterminant les zones actuellement constructibles et en fonction des des objectifs exposés dans le PADD du futur PLU municipal préconisant le développement de la commune et l'arrivée de nouveaux habitants, Madame le Maire propose un projet de consultation pour des lotisseurs potentiels sur les dites zones constructibles du quartier du Haut des Places.

Madame le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches de mise en concurrence pour le choix du ou des futurs lotisseurs des sites étudiés.

Pour la parcelle, située sur le site près du château d'eau du Haut des Places référence cadastrale AB 102, après débat, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire :

- à lancer un appel à projet sur ce site.

Pour la parcelle, située sur le site dit « la carrière », référence cadastrale AC 40 – AC 133, après débat, le conseil municipal, à la majorité, (5 voix contre et 3 abstentions) : autorise le Maire

- à lancer un appel à projet sur ce site de la « carrière » sur le quartier du Haut des Places.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA





## Commune de Blainville sur l'Eau

# EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département <b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement <b>Lunéville</b>
Canton <b>Bayon</b>

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

**OBJET**  
Avis sur la  
révision de POS en  
PLU commune de  
Damelevières

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL- Chantal GODFROY Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HIOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à émettre un avis sur la révision du POS en PLU de la commune de Damelevières.

Après débat sur le projet de PLU de Damelevières, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable assorti d'une réserve sur les réelles capacités de la station d'épuration actuellement en construction.

En effet, initialement prévue pour absorber les besoins d'un bassin de vie équivalent à 10 000 EH « Equivalent –Habitants », un faisceau d'indices laisse supposer que la réelle capacité de la ST.EP ne répondrait qu'aux besoins d'un territoire de 9000 EH.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Département Meurthe et Moselle
Arrondissement Lunéville
Canton Bayon

## EXTRAIT DU PROCES - VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Nombre  
de conseillers en exercice 27  
de présents 20  
de votants 26

### OBJET

#### ADHÉSION À L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08/10/2012 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25/09/2012

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA



Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL - Véronique MARCHAL - Chantal GODFROY - Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Patrick GONTIER - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Avait donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne Marie FARRUDJA – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Hervé CHAMEROY à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL

Absent : - Monsieur Daniel FREY

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Madame le Maire propose d'œuvrer en faveur du développement des usages citoyens des Technologies de l'Information et de la Communication et des actions engagées par la Commune.

Madame le Maire propose d'adhérer à l'association « Villes-Internet » et de désigner M. Patrick GONTIER – Adjoint au Maire - référent de la commune auprès de cette association.

Après discussion, à l'unanimité, les élus du conseil valident l'adhésion à l'association « Villes –Internet » et désigne M. Patrick GONTIER référent de la commune auprès de cette association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Anne Marie FARRUDJA

